

Délibération n° 2011-03-21-14

OBJET : SUBVENTIONS

Demande de subventions pour l'organisation d'une conférence-débat de la plate-forme d'aide à domicile

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 21/02/2011
Date retour Préfecture :
Affichée du au

Le 21 mars 2011 à 18 heures 30,

Le Comité Syndical du S.I.G.A.L., dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du S.I.G.A.L. à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN, Président du S.I.G.A.L.

Présents :

Mme Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M. Bernard GAY - M. Pierre BECHET (qui a reçu pouvoir de M. Philippe HECTOR) - M. Marcel THOMASSET - Mme Viviane BONET - M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) - M. Maurice POPP - M. François RAVOIRE (suppléant de M. Jean-Michel AVON) - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Georges GROSJEAN (suppléant de M. Jean-Claude GUERRAZ) - M. Alain COLLINET - M. Jean-Louis DUBOIS (qui a reçu pouvoir de M. Marcel BOUVIER) - M. Alain BAUQUIS

Excusés :

M. Philippe HECTOR (qui a donné pouvoir à M. Pierre BECHET) - M. Hervé TEYSSIER - M. Joseph PERISSIER - Mme Martine MANIN - M. Jean-Marc PELCE - M. Christian HEISON (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Marcel BOUVIER (qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis DUBOIS) - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON (suppléé par M. François RAVOIRE) - Mme Evelyne DEPLANTE - Mme Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Jean-Claude GUERRAZ (suppléé par M. Georges GROSJEAN) - M. Jean-Pierre BUGUET - M. Pierre FROELIG - M. Jean-Jacques GUINOT

Madame Viviane BONET a été élue secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre d'un de ses groupe de travail du réseau gérontologique, la plateforme d'aide à domicile du SIGAL organise au printemps une conférence débat sur les différentes mesures de protection juridique des personnes vulnérables (âgées, handicapées) et sur la médiation familiale orientée vers les seniors

Cette conférence s'adresse au public suivant :

- Les personnes âgées
- Les familles
- Les professionnels des structures et services à domicile

150 à 200 personnes devraient pouvoir bénéficier de cette action d'information

Les objectifs sont les suivants :

- Informer les personnes et leur famille sur les différentes mesures de protection juridique qui existent aujourd'hui pour se protéger et protéger ses biens (*tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, mandat de protection future...*)
- Sensibiliser les aidants familiaux et les pers. âgées à la médiation familiale auprès des seniors afin de les aider à repérer les rôles, fonctions et moyens d'accès de cette médiation en cas de besoin (*identifier les différents acteurs intervenants dans la médiation familiale*)
- Aider les personnes et leur famille à effectuer des choix anticipés et/ou raisonnés concernant sa prise en charge lorsque survient la dépendance.

Cette action nécessite des moyens matériels et humains pour un budget prévisionnel estimé à 3056 €.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

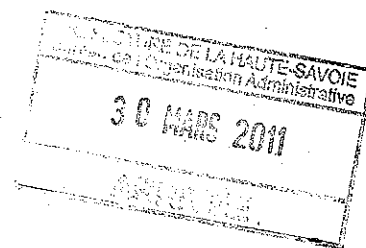
LE COMITE SYNDICAL, à 18 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. POPP),

AUTORISE le Président à solliciter des demandes de subventions auprès de la Fondation de France et du Conseil Général pour le financement de la conférence-débat organisée par la plate-forme des services à domicile.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,



Le Président,

Pierre BLANC